

Aux praticiens en soins dentaires

Automne 2004

ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro de l'automne 2004 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). First Canadian Health (FCH) en est maintenant à sa sixième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez à offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Comme d'habitude, vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

seront envoyées aux fournisseurs avant la date d'entrée en vigueur.

Pour toute question, le praticien en soins dentaires doit communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

PROTECTEUR BUCCAL POUR LES SPORTS

À compter du 15 octobre 2004, les protecteurs buccaux pour les sports ne seront plus couverts dans le cadre du programme des Services de santé non assurés (SSNA). Cette décision de retirer cet article de la liste des services couverts est compatible avec les autres secteurs d'activité du programme des SSNA, soit que tous les articles utilisés exclusivement pour les sports ne soient pas couverts dans le cadre du programme. Les actes dentaires suivants ne seront plus couverts dans le système de FCH :

- 14501 (13501) - Appareil de protection buccale préfabriqué
- 14502 (13502) - Appareil de protection buccale traité
- 13510 (dentistes généralistes du Québec) - Appareil de protection athlétique
- 12780 et 13520 (spécialistes du Québec) - Protecteur buccal
- 74010 (Denturologiste) - Protecteur buccal

NOUVELLES GRILLES RÉGIONALES DES SOINS DENTAIRES DU PROGRAMME DES SSNA POUR LES DENTISTES GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES, ET LES DENTUROLOGISTES

Les nouvelles *Grilles régionales des soins dentaires du programme des SSNA* pour les dentistes généralistes (DG) et spécialistes (SP), et les denturologistes (DT) des provinces suivantes entreront en vigueur aux dates ci-dessous :

1^{er} octobre 2004

- Au Nouveau-Brunswick, pour les DG & SP
- Au Nouveau-Brunswick, pour les DT
- À Terre-Neuve, pour les DG & SP
- À Terre-Neuve, pour les DT
- En Nouvelle-Écosse, pour les DG & SP
- En Nouvelle-Écosse, pour les DT
- À l'Île-du-Prince-Édouard, pour les DG & SP
- À l'Île-du-Prince-Édouard, pour les DT

1^{er} novembre 2004

- En Alberta, pour les DG & SP
- En Ontario, pour les DT

Les nouvelles grilles tiennent compte des changements au niveau des tarifs et des actes dentaires admissibles. Elles

PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES DEMANDES DE PAIEMENT AU LENDEMAIN DE LA SOUMISSION RELATIVEMENT AU CODE 41300 DU QUÉBEC

En vigueur depuis le 19 juillet 2004, le programme de vérification des demandes de paiement au lendemain de la soumission examine toutes les demandes de paiement soumises relativement au code de désensibilisation 41300 le lendemain de la réception par FCH. Étant donné que le code 41300 est seulement valide au Québec, ce processus ne sera appliqué qu'aux demandes de paiement soumises par les praticiens en soins dentaires inscrits au Québec.

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) stipule qu'un maximum de 40 \$ relativement à la désensibilisation est permis par visite, peu importe le nombre de dents traitées. Suivant la ligne directrice établie par l'ACDQ, toutes les demandes de paiement soumises relativement au code de désensibilisation 41300 avec la même date de service peuvent être inversées, ou inversées et traitées de nouveau à un montant inférieur, si le montant total versé relatif à toutes les demandes de paiement excède 40 \$. Le montant sera déduit du *Relevé de demande de paiement pour soins dentaires des SSNA* du praticien en soins dentaires à titre d'inversion d'une demande de paiement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de vérification des praticiens en soins dentaires de FCH, il faut consulter la section 8 de la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires des SSNA*.

SYSTÈME ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES (ÉÉD) POUR LE TRAITEMENT EN TEMPS RÉEL

La soumission des demandes de paiement par voie électronique au moyen du système ÉÉD est offerte aux praticiens en soins dentaires inscrits au système CDAnet dans toutes les provinces et tous les territoires relativement au traitement des demandes de paiement en temps réel.

Les praticiens en soins dentaires peuvent s'inscrire au système ÉÉD en communiquant avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**. Pour éviter des délais d'inscription, les praticiens en soins dentaires doivent avoir les renseignements suivants sous la main lorsqu'ils appellent :

- Numéro unique CDAnet
- Numéro d'identification du bureau CDAnet
- Numéro de télécopieur (le cas échéant)
- Nom de la firme informatique et version du logiciel utilisé

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la soumission électronique de demandes de paiement au moyen du système ÉÉD, il faut consulter la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires des SSNA*.

DEMANDES EN ORTHODONTIE

Toutes les demandes de prédétermination, la correspondance et les préoccupations en matière d'orthodontie doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous, et non pas aux bureaux régionaux de la DGSPNI :

Centre de révision en orthodontie
Services de santé non assurés
Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Localisation postale 1919A, Pré Tunney
Ottawa, ON K1A 0L3
Téléphone : **1-866-227-0943**
Télécopieur : **1-866-227-0957**

Les fournisseurs peuvent télécharger la version actuelle de la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires des SSNA* sur le site Web des SSNA :

<http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/dgspni/ssna/index.htm>

Les fournisseurs qui n'ont pas accès à l'Internet peuvent s'adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.
